

Nom de l'exploitant	N° ilot	Références cadastrales	SAU	Exclusions réglementaires				Aptitude à l'épandage			Total épandable à 50 m des tiers	Total épandable à 100 m des tiers	
				point d'eau	hab. 0-50 m	Divers (bâtiments...)	hab 50-100m	sol	aptitude				
							Aptitude moyenne	Aptitude bonne	inapte	moyenne	bonne		
Exploitant 5 EARL des Bois	1	Chaudron en Mauges-B-232-233-234-235-757	1,65		1,65							0	0
	6	Chaudron en Mauges-B-92-93	2,78	1,01	0,81					0,96		0,96	0,96
	7	Chaudron en Mauges-B-236-253-254	9,09			0,39				8,47	0,23	9,09	8,7
TOTAL GENERAL			213,28	11,21	8,95	8,44	12,89	2,03	15,86	145,07	8,83	168,82	153,9

surfaces réservées aux épandages de fumier de bovins

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 315.
en date du 21/11/2018
ANGERS, le 21/11/2018
Le Préfet
Pour le préfet et par délégation
l'adjoint administratif

Myrène MARSOLLIER
Myrène MARSOLLIER